

# HONORAIRES

## VENTE

### Habitation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 1 à 46.000 €	4600 €
De 46.001 à 69.000 €	10 %
De 69.001 à 92.000 €	7 %
De 92.001 à 149.999 €	6 %
De 150.000 € et plus	5 %

**HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE F.A.I CHARGE VENDEUR**

\*Compris la réduction du compromis de vente

### COMMERCES ET BUREAUX

10 % TTC du prix de cession, hors rédaction d'acte et d'état des lieux.

## LOCATION

### HONORAIRES DE LOCATION

#### PARTICULIERS :

Les honoraires seront plafonnés en application de la loi « ALUR » à 12€/m<sup>2</sup> et 3€/m<sup>2</sup> en supplément pour l'état des lieux.

PROFESSIONNELS : 13% TTC (TVA 20 %) de la période triennale à la charge des locataires.

SARL LDI au Capital de 15 245 euros - B 412 216 012 – R.C.S. Versailles – Code APE 6831Z Carte professionnelle : N°1180 délivrée par la Préfecture de Versailles

Garantie financière : Transaction avec maniements de fonds 110000€ : AXA France TVA INTRACOM :FR 9241221601200010

*Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante*



**Qui s'y connaît aussi bien ?**

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante